

Le plan de financement d'une SAS ou Société par actions simplifiée

Description

Le plan de financement de SAS est souvent élaboré lors de la [création de la société](#). Le fondateur de l'entreprise a tout intérêt à créer le document. En l'établissant, il pourra choisir entre les différentes solutions possibles. Pour se faciliter la tâche et bénéficier d'un gain de temps non négligeable, il peut se servir d'un modèle téléchargé en ligne. Mais il a le choix également de confier la tâche à un prestataire spécialisé.

[Créer ma SAS en ligne](#)

Plan de financement d'une SAS : quelles sont les solutions possibles ?

Pour financer la société, plusieurs solutions s'offrent aux associés. De nombreuses techniques donnent le moyen de renforcer les fonds propres de la [SAS](#). Il est également possible de mobiliser un certain nombre de financements externes. Ci-dessous un **tableau qui détaille les différentes possibilités**.

Solutions

Apports en capital social
Emprunt bancaire
Levée de fonds
Subventions
Avances en compte courant d'associé
Locations et crédits-baux

Financeurs

Associés
Banque
Associés et investisseurs
Institutions publiques
Associés et dirigeants
Organismes spécialisés

Pourquoi faire un plan de financement initial ?

À l'aide du document, l'entrepreneur peut vérifier si les capitaux dont il dispose permettent de **financer les importantes dépenses nécessaires au démarrage de l'activité**. Le plan de financement initial compte parmi les tableaux financiers composant le [plan d'affaires](#).

Dans la liste des **besoins liés au lancement d'un projet de création d'entreprise** figurent :

- La trésorerie pour faire face aux imprévus ;
- La trésorerie pour couvrir certaines dépenses (prime d'assurance, loyer, etc.) ;
- Les investissements (équipement, [droit au bail](#) ou encore frais d'établissement) ;
- Les avances d'argent (par exemple TVA sur les investissements) ;
- Le BFR ou besoin en fonds de roulement.

Concernant le [BFR](#), il s'agit du **décalage de trésorerie pouvant être prévu entre les encaissements et les décaissements**. L'entrepreneur doit prévoir ses modalités de financement dès le début de l'activité.

Pour financer les besoins financiers, il a le choix entre emprunter de l'argent et utiliser les fonds propres. Ces derniers correspondent aux sommes apportées par lui et, éventuellement ses associés, à l'entreprise.

Il convient de savoir qu'il est possible de monter une SAS sans apport personnel. Et aucun [capital minimum](#) n'est exigé pour constituer la société. **1 euro symbolique** suffit à la créer. Mais il est obligatoire de l'indiquer dans les statuts de l'entreprise.

Quels sont les financements en fonds propres ?

Il est possible de **couvrir les besoins de la SAS par les financements en fonds propres**. Les apports des associés de la société en font partie. Par ailleurs, de nombreuses autres solutions peuvent encore être adoptées.

Apports des associés en capital social

Ils constituent la **première source de financement en fonds propres**. Ils peuvent se matérialiser, soit par des apports en :

- [Numéraire](#) (de l'argent) ;
- Nature (des biens).

Comme le nom de la société l'indique, **les associés de la SAS obtiennent des actions en contrepartie de leurs apports** en capital. Ces titres leur font bénéficier des droits :

- Financiers ;

- D'information ;
- De vote.

En comptabilité, les apports en capital se trouvent parmi les [capitaux propres](#) au passif du bilan. Ils ne doivent pas être remboursés aux apporteurs. Compte tenu du fait qu'ils permettent de gagner en crédibilité auprès des tiers (institutions financières, clients ou encore partenaires), il est préférable de choisir un montant assez élevé donnant la possibilité de financer le lancement de l'activité de la SAS.

Bon à savoir : dans les statuts de la SAS, il est possible de prévoir une clause autorisant la réalisation d'[apports en industrie](#).

Apports en compte courant d'associé

Ce type d'apport désigne une **avance de fonds octroyée par l'un des associés de la société** par actions simplifiée. L'opération peut être réalisée également par le [président](#) ou tout autre représentant légal de la SAS.

Contrairement aux apports en capital social, les avances en compte courant d'associé sont **remboursables selon des modalités librement définies**. Mais elles peuvent faire également l'objet d'une incorporation au capital.

À noter : en [comptabilité](#), elles sont considérées comme une dette financière au passif du bilan. Notons qu'elles peuvent faire également l'objet d'une rémunération par intérêt.

Levées de fonds en SAS

C'est une **opération consistant à ouvrir le capital de la société aux investisseurs** pour financer le lancement ou le développement de l'activité. D'un point de vue juridique, la démarche se traduit par une [augmentation de capital social](#), avec émission de nouvelles actions.

Quels sont les autres financements possibles ?

Outre les financements en fonds propres, **diverses options s'offrent encore au fondateur de la SAS**. Les prêts bancaires en font partie. Les subventions figurent également dans la liste des solutions possibles.

Prêts bancaires

C'est une méthode de financement couramment utilisée pour financer surtout le développement d'une activité. Elle **consiste à souscrire un emprunt auprès d'un établissement bancaire**, avec obligation de remboursement dans les délais convenus. La banque se rémunère par le versement d'intérêts. Notons que le crédit professionnel apparaît au passif du bilan de l'entreprise.

En recourant à un [prêt bancaire](#), le fondateur de la SAS n'est pas contraint d'effectuer un remboursement immédiat. En effet, ce dernier s'effectue de manière échelonnée. Quant à la durée de crédit, elle dépend du type de bien à financer. Soulignons que cette solution de financement **n'ouvre droit à aucune participation dans le capital** de la société par actions simplifiée.

Il est tout aussi important de savoir que **ce n'est pas le seul type de financement proposé par la banque**. Après de l'établissement, il est également possible de recourir à :

- Des facilités de caisse répondant à des besoins à court terme ;
- L'affacturage donnant la possibilité d'améliorer le BFR.

À noter : pour se mettre à l'abri d'une éventuelle défaillance de l'emprunteur dans le remboursement du prêt bancaire, la banque peut lui imposer une garantie.

Locations financières et crédits-baux

Ce type de financement **consiste à mettre un bien à la disposition de la SAS par un organisme**. En contrepartie, la société verse un loyer auprès de ce dernier. Il présente les caractéristiques suivantes :

- Engagement vers un tiers, la SAS n'étant pas propriétaire du bien en question ;
- Contrat encadrant juridiquement le crédit-bail ou la location ;
- Aucun droit de propriété sur le bien durant l'exécution du contrat ;
- Option d'achat en fin de contrat ;
- Loyers à régler aux échéances convenues.

Souvent, les entrepreneurs se servent des **locations financières et crédits-baux** pour louer des :

- Matériels et équipements ;

- Véhicules.

Subventions

La SAS peut obtenir aussi certaines subventions d'investissement pouvant contribuer au développement de son activité. En comptabilité, elles sont inscrites en **capitaux propres au passif du bilan** de l'entreprise.

En règle générale, elles sont **consenties sans que le fondateur de la SAS doive s'engager à les rembourser**. Par ailleurs, leur attribution est généralement conditionnée à des obligations (emploi par exemple). Notons que les possibilités de subventions sont énormément variées. Il n'est pas rare que les entrepreneurs parviennent à en récolter plusieurs auprès d'institutions publiques.

Comment choisir le plan de financement adapté pour sa SAS ?

Chaque projet de création d'entreprise étant unique, **les besoins financiers peuvent être différents**. Pour choisir le plan de financement adapté pour sa SAS, le fondateur de la société doit alors commencer par bien les définir. Dans tous les cas, le dossier de financement doit être cohérent avec :

- L'activité ;
- Le secteur ;
- Les perspectives d'évolution de la société ;
- La zone géographique.

Dans le cadre de la démarche, il convient également de **prendre en compte le risque de la solution de financement**, ainsi que :

- Le coût ;
- L'objet à financer.

À quoi ressemble un plan de financement ?

La création d'un plan de financement demande de respecter un formalisme précis. Afin de se faciliter la tâche et de gagner du temps, **le fondateur de la SAS a la possibilité de se servir d'un modèle** qu'il personnalisera tout simplement en fonction de la situation. Il peut suivre l'exemple ci-après.

Plan de financement initial

Besoins

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Total des immobilisations

Variation du BFR

Total des besoins

Trésorerie

TOTAL

Ressources

Apports en capital

Subventions

Prêts bancaires

Avances en compte courant d'associé

Total des ressources

TOTAL

FAQ

Comment créer un plan de financement initial ?

Le document est utilisé pour calculer les fonds nécessaires au démarrage de l'entreprise et déterminer son montage financier. En règle générale, il se présente sous la forme d'un tableau, qui se divise en deux parties. Dans l'une, on retrouve les besoins à financer pour lancer l'activité et dans l'autre, les ressources financières.

De quoi est composé le plan de financement prévisionnel ?

Les remboursements des avances en compte courant d'associés figurent dans le plan de financement prévisionnel. Les immobilisations se trouvent aussi dans le document. Même la variation du BFR fait partie de la liste. Il en est de même pour les :

- Remboursements d'emprunts ;
- Distributions de dividendes ;
- Prêts bancaires ;
- Apports des associés.

Comment le président de SAS se rémunère-t-il ?

Le président de la SAS peut choisir d'exercer sa fonction à titre gratuit. Mais bien entendu, il a toujours la possibilité de se rémunérer sous la forme :

- D'une distribution de dividendes ;
- D'un versement de salaire.

D'autre part, le dirigeant de la société a également le choix d'opter pour un cumul des deux modes de rémunération.